

YÉMEN



Environnement opérationnel

Contexte

Les ressources limitées du Yémen –un des pays les plus pauvres du monde arabe – ont été mises à mal par le conflit avec le mouvement houthiste au Nord, par des troubles dans le Sud, par la lutte contre le terrorisme et par des difficultés

socio-économiques croissantes. Environ 350 000 personnes ont été déplacées par les affrontements qui ont eu lieu au Nord. Dans le même temps, le pays est touché par d'importants mouvements migratoires mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique, de sorte que le Gouvernement a de plus en plus de mal à concilier ses obligations en matière de respect des droits de l'homme et ses impératifs de sécurité.

Chiffres prévisionnels pour le Yémen

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANVIER 2011		DÉCEMBRE 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	Somalie	191 500	191 500	221 500	221 500
	Iraq	4 200	4 200	4 000	4 000
	Éthiopie	4 700	4 700	9 800	9 800
	Pays divers	1 600	1 600	1 700	1 700
Demandeurs d'asile	Éthiopie	1 300	1 300	1 500	1 500
	Territoire palestinien occupé	200	200	150	150
	Érythrée	150	150	200	200
	Pays divers	250	250	250	250
Déplacés internes	Yémen	205 000	205 000	145 000	145 000
Déplacés de retour	Yémen	45 000	45 000	60 000	60 000
Total		453 900	453 900	444 100	444 100

Objectifs et cibles prioritaires

Environnement de protection favorable

- Le Centre d'études sur les réfugiés et les migrations de l'Université de Sana'a bénéficie d'une aide pour mener un travail de sensibilisation sur les droits des réfugiés.
 - ↳ Les fonctionnaires et les universitaires acquièrent une meilleure connaissance de la gestion des mouvements migratoires mixtes, ce qui accroît l'espace de protection offert aux réfugiés et aux demandeurs d'asile.
- Les autorités bénéficient d'un appui renforcé pour élaborer un cadre législatif national régissant la protection des réfugiés.
 - ↳ Un cadre national relatif aux réfugiés est mis en place avant la fin de l'année 2011.
- Le Gouvernement et d'autres acteurs bénéficient d'un soutien renforcé pour appliquer la politique nationale en faveur des déplacés internes.
 - ↳ Les déplacés internes et ceux de retour reçoivent une protection au Yémen.

Procédures de protection équitables

- L'enregistrement de tous les réfugiés et la délivrance de documents à leur intention sont améliorés.
 - ↳ Les réfugiés somaliens et non somaliens reçoivent des documents officiels adéquats.
- L'enregistrement, le profilage et la délivrance de documents sont assurés, selon les besoins, dans les régions de déplacement et de retour.
 - ↳ Les communautés de déplacés internes bénéficient d'une assistance adéquate en matière de protection.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Les mineurs non accompagnés et les enfants séparés sont identifiés.
 - ↳ Tous les mineurs non accompagnés et les enfants séparés bénéficient d'arrangements particuliers, garantissant leur protection et leur prise en charge.
 - ↳ Tous les mineurs non accompagnés et les enfants séparés bénéficient de procédures destinées à déterminer leur intérêt supérieur.

Besoins et services essentiels

- Tous les réfugiés accueillis dans le camp bénéficient de services essentiels.
 - ↳ Tous les réfugiés du camp ont accès à des services dans les secteurs de l'eau, des vivres, de l'assainissement, des abris et de la santé primaire, ainsi qu'à des services communautaires.
- L'accès des réfugiés somaliens et non somaliens à l'enseignement primaire est amélioré.
 - ↳ Quelque 80 pour cent des enfants âgés de 6 à 11 ans reçoivent une instruction primaire.
- Les déplacés internes reçoivent des articles non alimentaires et des abris d'urgence.
 - ↳ Quelque 18 000 familles déplacées reçoivent des abris d'urgence ainsi que des articles domestiques et 500 maisons individuelles sont remises en état dans la région de Sa'ada, au profit des familles les plus vulnérables.
- L'accès à la formation professionnelle est assuré.
 - ↳ Au moins 1 000 réfugiés bénéficient d'une formation professionnelle et six centres de formation reçoivent des équipements neufs.

Participation et autogestion communautaires

- Tous les programmes du HCR sont fondés sur des évaluations participatives.
 - ↳ Toutes les activités d'assistance répondent aux besoins évalués.
- Les activités d'autosuffisance destinées aux réfugiés urbains, aux déplacés internes, aux déplacés de retour et à la communauté d'accueil sont renforcées.
 - ↳ Quelque 500 déplacés internes et 1 000 réfugiés bénéficient d'une aide relative à la création et à la gestion des petites entreprises.
 - ↳ Une trentaine de villages bénéficient de projets axés sur la communauté.
 - ↳ Les groupes qui ont des besoins particuliers sont identifiés et reçoivent une assistance, ainsi que des services, par l'intermédiaire de huit centres de services communautaires.

Solutions durables

- La réinstallation des réfugiés est renforcée, la priorité étant accordée aux cas particuliers ou urgents et au regroupement familial.
 - ↳ Environ 1 000 individus sont réinstallés dans des pays tiers.
- Le rapatriement librement consenti est facilité.
 - ↳ Au moins 500 réfugiés regagnent leur pays de leur plein gré.
- Les déplacés internes reçoivent des informations actualisées qui guident leur décision quant à leur éventuel retour.
 - ↳ Une campagne d'information diffuse des renseignements récents sur les conditions observées dans les lieux de retour.

Quelque 170 000 réfugiés – essentiellement somaliens – ont été enregistrés au Yémen au cours des deux dernières décennies. Aujourd'hui, cependant, les Éthiopiens représentent les deux tiers des nouveaux arrivants. Au total, quelque 8 000 individus originaires d'Érythrée, d'Éthiopie, d'Iraq, du territoire palestinien occupé et du Soudan ont été reconnus comme réfugiés par le HCR. Plus de 80 pour cent d'entre eux vivent dans des zones urbaines.

Près de six mois après le cessez-le-feu conclu en février 2010 avec le mouvement houthiste, seuls quelque 20 000 déplacés internes avaient regagné leur domicile dans le Gouvernorat de

Sa'ada, au nord du pays. L'absence de l'État dans plusieurs zones, les incidents de sécurité sporadiques et les destructions massives, ainsi que la pénurie de services essentiels dans la plus grande partie de la région, sont les principaux obstacles au retour.

Seul État de la péninsule arabique à avoir signé la Convention de 1951 sur les réfugiés et le Protocole de 1967, le Yémen ne s'est néanmoins pas doté d'une législation et de structures administratives nationales pour gérer les questions d'asile. En 2010, le Président a signé un décret portant création d'un Bureau national pour les réfugiés. Ce décret a permis aux autorités de s'atteler à l'élaboration d'une telle législation. La création du

Présence du HCR en 2011

□ Number of offices	7
□ Effectifs totaux	151
Internationaux	28
Nationaux	90
VNU	32
Autres	1

PARTENAIRES

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux :

Ministère des Affaires étrangères
Ministère des droits de l'homme
Ministère de l'Intérieur
Université de Sana'a

ONG :

Agence adventiste de secours et de développement
Al Amal
Association for Developing People with Special Needs
CARE
Charitable Society for Social Welfare
Christ Church Center
Conseil danois pour les réfugiés
Dispensaire *Ras Marbat*
Interaction for Development Foundation
International Relief and Development
INTEROS
OXFAM
Save the Children
Secours islamique – Yémen
Society for Humanitarian Solidarity
The Solidarity Association for Development
Triangle

Autres :

Société yéménite du Croissant-Rouge

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux :

Bureau exécutif (déplacés internes)

ONG :

CARE
OXFAM
Relief International

Autres :

BCAH
FNUAP
OMS
PAM
PNUD
UNICEF

Bureau progresse, de même que la rédaction du texte de loi. Le HCR est actuellement engagé dans des initiatives de renforcement des capacités auprès des autorités.

○ Besoins

Le Gouvernement yéménite reconnaît tous les Somaliens comme réfugiés *prima facie*. Dans le même temps, il adopte des politiques migratoires plus sévères et restreint l'espace de protection. Il est nécessaire d'aider les autorités à gérer l'afflux de réfugiés et de demandeurs d'asile et à mettre en place un régime d'asile national.

Les réfugiés ont principalement besoin de moyens d'existence plus solides, d'activités éducatives ou de formations débouchant sur l'autosuffisance et d'un accès plus large aux services publics. Les déplacés internes ont pour leur part besoin de sécurité, ainsi que d'informations sur la situation dans leurs secteurs d'origine ; il est également nécessaire de reconstruire les infrastructures et de rétablir les services publics. Le HCR entend apporter une protection en améliorant les conditions de vie et en offrant une aide essentielle, sous forme de distributions de tentes, d'abris et d'articles non alimentaires. Les populations de retour, de même que les déplacés internes qui vivent encore dans des camps, ont besoin de ce type d'assistance.

| Stratégie et activités en 2011 |

Le HCR encouragera les pouvoirs publics à jouer un plus grand rôle dans les affaires de réfugiés, moyennant la création d'équipes mixtes chargées de repérer, de protéger et d'assister les personnes qui relèvent de sa compétence, tout en améliorant la capacité de détermination du statut de réfugié. Parallèlement, le Haut Commissariat aidera les autorités à élaborer un régime d'asile national, ainsi qu'à consolider le très récent

Bureau des réfugiés, qui surveille les conditions de détention, assure des services d'enregistrement, améliore les conditions d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile et s'attache à rendre les relations avec les communautés d'accueil plus harmonieuses.

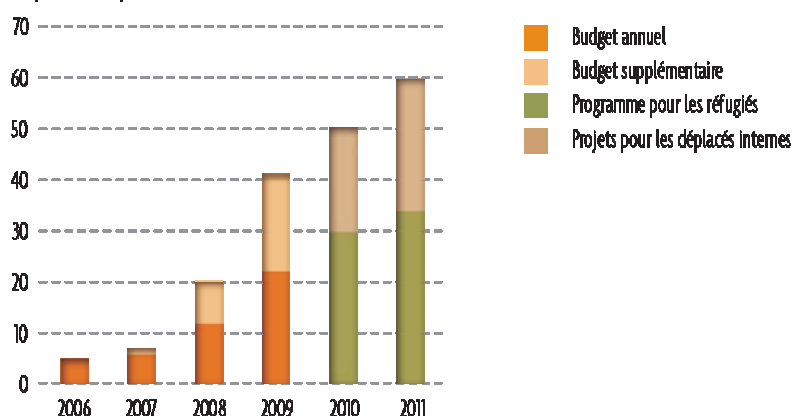
L'Organisation s'emploiera à renforcer les capacités du Centre d'études sur les réfugiés et les migrations de l'Université de Sana'a, qui prodigue des conseils sur les aspects liés à la protection dans les mouvements migratoires mixtes. Les services essentiels offerts aux réfugiés résidant dans le camp ou à l'extérieur porteront sur les soins de santé primaire, la sensibilisation au problème du VIH et du sida, l'éducation, l'assainissement, la formation professionnelle et des activités de renforcement de l'autosuffisance pour les groupes qui ont des besoins particuliers, notamment les femmes dans des situations à risque, les mineurs non accompagnés et les handicapés.

Les réfugiés urbains bénéficieront de l'aide du HCR pour améliorer leur accès à l'éducation, au microcrédit, à la formation professionnelle, à l'emploi et à la création de micro-entreprises. Le Haut Commissariat consolidera ses partenariats avec un éventail d'institutions et d'acteurs du développement en leur apportant une aide en matière de renforcement des capacités et de la coordination. Des campagnes de sensibilisation chercheront à influencer l'opinion publique et à élargir l'espace de protection en faveur des réfugiés.

Le HCR aidera les autorités et les partenaires d'exécution à identifier, enregistrer et suivre les Yéménites déplacés, touchés par le conflit. À cette fin, un système de gestion des informations sur la protection fondé sur la communauté sera mis en place, tant pour les rapports que pour les interventions. Huit centres communautaires offriront une orientation et des conseils juridiques. Des projets à

Budget du HCR au Yémen 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)





Au camp de Mazrak, une déplacée interne profite de l'amélioration du réseau d'alimentation en eau.

HCR / H. MACLEOD

impact rapide, s'adressant à la fois aux déplacés internes et aux communautés qui les accueillent, amélioreront les conditions de vie. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation rendront les bénéficiaires plus attentifs aux dangers des mines et réduiront les violences sexuelles et sexistes.

Une gestion rigoureuse des camps, assurée en coordination avec les autorités, les parties concernées et les communautés d'accueil, permettra d'offrir une assistance et une protection physique conformes aux normes du HCR. La protection des déplacés internes sera améliorée par la distribution d'une aide humanitaire de base, sous forme d'articles non alimentaires, de tentes et d'abris. La formation professionnelle et les améliorations apportées à la qualité du bétail renforceront les moyens d'existence.

L'Organisation veillera à ce que des informations exactes et récentes sur la situation qui règne dans les régions de

retour soient diffusées auprès des déplacés internes. Elle contribuera également à la consolidation du cadre juridique national de protection des droits des Yéménites actuellement ou précédemment déplacés.

• Contraintes

En dépit du cessez-le-feu instauré au Nord, il est toujours très difficile d'accéder aux zones de retour, exception faite de la ville de Sa'ada. Si le cessez-le-feu et l'accord de paix conclu par la suite, en septembre 2010, ne sont pas totalement appliqués, la sécurité pourrait encore se dégrader, ce qui aggraverait les déplacements. La situation politique et économique précaire, ainsi que le nombre croissant de réfugiés et de migrants recherchant une protection ou une vie meilleure, pèsent très lourdement sur les infrastructures sécuritaires, politiques, économiques et sociales de l'État.

Conséquences d'un manque de financement de l'ordre de 20 à 40 pour cent

- Le Bureau national des réfugiés récemment créé ne sera pas en mesure d'assumer pleinement la gestion des affaires de réfugiés.
- Seulement 22 pour cent des familles déplacées visées bénéficieront de la distribution ou du remplacement d'articles non alimentaires et de matériaux pour abris.
- Du fait de la réduction de l'aide apportée aux communautés d'accueil, les réfugiés et les déplacés internes risqueront d'être expulsés de leur communauté temporaire.
- Les nouveaux arrivants logés au centre de transit pour réfugiés de Bab-el-Mendad seront moins nombreux et l'assistance de base prodiguée sera insuffisante.
- Des groupes vulnérables seront exposés à l'exploitation.
- Quelque 400 abris ne seront pas construits dans le camp, au détriment des réfugiés qui vivent sous des tentes.
- Un plus grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile vivront sous le seuil de pauvreté.

Organisation et mise en œuvre

Coordination

Le HCR assure la fonction de chef de file des modules de protection des déplacés internes ainsi que de gestion des camps, tout en offrant des secours d'urgence aux populations déplacées ou rentrées dans leur région d'origine. L'Organisation continuera à renforcer sa coordination avec les autorités, en mettant l'accent sur des missions d'évaluation conjointes et sur la rédaction d'une loi nationale sur les réfugiés. Enfin, elle

travaillera avec les divers mécanismes interorganisations, l'Équipe des Nations Unies dans le pays et l'Équipe spéciale sur les mouvements migratoires mixtes.

Informations financières

Le budget au Yémen connaît depuis 2007 une augmentation constante, due à la prise en charge des besoins essentiels des personnes relevant de la compétence du HCR. Le budget pour 2011 s'élève 59,7 millions de dollars E.-U., soit un montant en hausse de 9 millions par rapport au budget 2010.

Budget 2011 pour le Yémen (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Environnement de protection favorable			
Cadre juridique national	1 418 587	0	1 418 587
Cadre administratif national	861 587	0	861 587
Politique en matière de déplacements forcés	0	1 452 635	1 452 635
Non-refoulement	804 894	0	804 894
Sous-total	3 085 069	1 452 635	4 537 704
Procédures de protection équitables			
Conditions d'accueil	1 057 714	0	1 057 714
Enregistrement et établissement de profils	1 323 033	1 071 883	2 394 915
Détermination de statut juste et efficace	1 118 118	0	1 118 118
Documents individuels	0	311 883	311 883
Sous-total	3 498 864	1 383 765	4 882 629
Protection contre la violence et l'exploitation			
Impact sur les communautés hôtes	169 369	0	169 369
Effets du conflit armé	0	109 361	109 361
Système de gestion de la sécurité communautaire	0	119 361	119 361
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	408 753	254 361	663 114
Protection des enfants	544 505	114 361	658 866
Liberté de mouvement	204 255	0	204 255
Détention non arbitraire	611 619	0	611 619
Sous-total	1 938 501	597 443	2 535 944
Besoins élémentaires et services essentiels			
Sécurité alimentaire	110 059	0	110 059
Nutrition	795 009	0	795 009
Eau	313 418	0	313 418
Abris et autres infrastructures	1 717 434	4 108 833	5 826 267
Articles ménagers et d'hygiène de base	1 789 568	6 108 833	7 898 400
Soins de santé primaire	2 018 300	0	2 018 300
VIH et sida	220 352	0	220 352
Éducation	2 637 060	125 833	2 762 892
Services d'assainissement	1 628 641	0	1 628 641
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	273 379	398 833	672 212
Sous-total	11 503 220	10 742 331	22 245 551

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROJETS POUR LES DÉPLACÉS INTERNES PILIER 4	TOTAL
Autogestion et participation communautaires			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	636 487	224 508	860 995
Autogestion de la communauté et représentation équitable	1 023 151	784 508	1 807 659
Gestion et coordination des camps	6 235 909	434 508	6 670 417
Autosuffisance et moyens d'existence	1 316 770	2 014 508	3 331 277
Sous-total	9 212 317	3 458 031	12 670 348
Solutions durables			
Stratégie de solutions durables	483 182	357 196	840 378
Retour volontaire	707 636	6 185 196	6 892 831
Réinstallation	996 617	0	996 617
Sous-total	2 187 435	6 542 391	8 729 826
Relations extérieures			
Relations avec les donateurs	242 928	317 519	560 447
Mobilisation des ressources	372 553	0	372 553
Information publique	250 205	0	250 205
Sous-total	865 686	317 519	1 183 205
Logistique et appui aux opérations			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	699 462	696 519	1 395 981
Gestion de programme, coordination et appui	851 903	671 055	1 522 958
Sous-total	1 551 364	1 367 574	2 918 938
Total	33 842 457	25 861 689	59 704 146
Budget 2010 révisé	29 500 067	20 699 999	50 200 066